



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de Beaumont sur Oise  
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

## Commune de NOINTEL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le mercredi trente avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

**Présents** : Madame LEGRAND, Maire  
Madame LE GALL, Adjointe,  
Messieurs CASANAVE, PIALOT Adjoints,  
Mesdames LEDUC, MARQUES-MOREIRA, PERINI, RAFFESTIN, SURCIN,  
Messieurs LEROUX, MAUDUIT, RAFIGNON, VAN ROEKEGHEM,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mme DE SANTIS à Mme SURCIN, Mr BOONE à Mme LEGRAND

**Secrétaire de séance** : Madame PERINI

La lecture du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2013

Monsieur PIALOT, indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Excédent d'Investissement .....	42.652,80 euros
- Excédent de Fonctionnement.....	229.107,57 euros
- Excédent Global.....	271.760,37 euros

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Adopte** le compte administratif de la Commune 2013, Madame LEGRAND, Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2013

Monsieur PIALOT indique que le compte est en conformité avec le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Adopte** le compte de gestion communal 2013, Madame LEGRAND, Maire n'ayant pas pris part au vote.

#### COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur PIALOT indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Excédent d'Investissement .....	429,33 euros
- Excédent d'Exploitation .....	38.480,44 euros
- Excédent Global.....	38.909,77 euros

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Adopte** le compte administratif d'Assainissement 2013, Madame LEGRAND Maire n'ayant pas pris part au vote.

**COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT 2013**

Monsieur PIALOT indique que le compte est en conformité avec le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**Adopte** le compte de gestion d'Assainissement 2013, Madame, Maire n'ayant pas pris part au vote.

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014**

Madame LE GALL donne lecture du projet du budget primitif Commune 2014 section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- section de Fonctionnement Dépenses et Recettes.....	<b>822.011,90 euros</b>
- section d'Investissement Dépenses et Recettes.....	<b>362.484,54 euros</b>

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité.**

**Vote** le budget primitif Commune 2014 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections

**REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET COMMUNAL 2014**

Le Compte Administratif 2013 fait ressortir un excédent d'investissement de **42.652,80 euros** et un excédent de fonctionnement de **229.107,57 euros**. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'investissement dans son intégralité au compte 001. D'affecter **103.172,47 euros** au compte 1068 et le solde au compte 002 de fonctionnement d'un montant de **125.935,10 euros**, pour le budget communal 2014.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**D'affecter** le résultat proposé pour le budget de la Commune 2014.

**BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 2014.**

Madame LE GALL donne lecture du projet du budget primitif Assainissement 2014 section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'Exploitation Dépenses et Recettes.....	<b>96.162,34 euros</b>
- Section d'Investissement Dépenses et Recettes.....	<b>56.543,12 euros</b>

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**Vote** le budget primitif d'Assainissement 2014 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

## **REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2013 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**

Le Compte Administratif 2013 fait ressortir un excédent d'Investissement de **429,33** euros, un excédent de d'Exploitation de **38.480,44** euros. Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'Investissement dans son intégralité au compte 001 et d'affecter au compte 1068 : **15.570,67** euros et le solde **22.909,77** au compte 002 d'exploitation.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité.**

**Affecte** le résultat proposé pour le budget d'assainissement.

## **SUBVENTION D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'équilibre d'un montant de **32.709,45** euros pour le budget d'Assainissement 2014.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Décide** d'octroyer cette subvention.

## **TAUX D'IMPOSITION 2014**

Madame LE GALL Adjointe aux finances, rappelle à ses collègues que le produit des contributions directes a permis d'équilibrer le budget primitif 2014. Compte tenu du transfert de fiscalité départementale régionale et d'autre part des frais de gestion perçus par l'Etat (article 1640 C). Les taux de références sont recalculés par l'administration fiscale et elle les invite à voter les taux d'imposition comme suit :

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Vote** les taux d'imposition, à savoir :

- Taxe d'Habitation.....	20,10 %
- Foncier Bâti .....	13,52 %
- Foncier non Bâti .....	79,48 %
- Taux CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).....	25,51 %

## **INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité est susceptible d'être versée au comptable du trésor pour l'année 2013. Celle-ci s'élève à **428,02 euros brut** pour Madame VINTZEL Martine.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Décide** d'allouer cette indemnité au comptable du Trésor Public pour l'année 2013.

## **SUBVENTION CONSEIL GENERAL FONDS SCOLAIRE 2014**

Madame Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Général (Fonds Scolaire) pour les travaux suivants :

- Rénovation et mise en conformité à l'Ecole Maternelle (peinture extérieure, nettoyage toiture et changement de 2 portes de sécurité)

- Rénovation classe à l'Ecole Primaire et local rangement (peinture, mise en conformité électricité et assainissement)

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Sollicite** la subvention auprès du Conseil Général.

**Adopte** le projet de financement (Annexe)

**S'engage** à prendre en charge la part non subventionnée,

#### **SUBVENTION CONSEIL GENERAL 2014**

Madame Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Général pour les travaux suivants :

- Eclairage public 2<sup>ème</sup> tranche allée derrière la Mairie, (sécurisation allée piétonne)
- Rénovation de l'Obélisque (Patrimoine Historique Communal)

**Le Conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Sollicite** la subvention auprès du Conseil Général.

**Adopte** le projet de financement (Annexe)

**S'engage** à prendre en charge la part non subventionnée,

#### **SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès de la réserve parlementaire pour les travaux suivants :

- Eclairage Public 2<sup>ème</sup> tranche allée derrière la Mairie

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Sollicite** la subvention auprès de la réserve parlementaire

**Adopte** le projet de financement (Annexe)

**S'engage** à prendre en charge la part non subventionnée

#### **SUBVENTION D.E.T.R. 2014**

Madame Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée au titre de la D.E.T.R. 2014 pour les travaux suivants :

- Ecole Maternelle, rénovation extérieure et mise en conformité de 2 portes de sécurité
- Ecole Primaire, rénovation classe et local de rangement avec mise en conformité électricité et assainissement
- Salle des fêtes, rénovation et mise en sécurité électrique
- Cantine, rénovation et mise en sécurité électrique et dalles acoustiques

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**Sollicite** la demande de cette subvention.

**Adopte** le projet de financement (annexe)

**S'engage** à prendre en charge la part non subventionnée.

### **RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

Par un courrier du 29 janvier 2014, le SIAPBE demande de fixer les nouveaux montants forfaitaires annuels pour :

-Le marché d'entretien des réseaux d'assainissement (93<sup>ème</sup> opération) le montant forfaitaire fixé est de 4.749,86 euros H.T soit 5.224,85 euros T.T.C (TVA 10%).

-Le Marché d'entretien des ouvrages d'assainissement (92<sup>ème</sup> opération) le montant forfaitaire fixé est de 20.731,50 euros H.T soit 22.804,65 euros T.T.C (TVA 10%)

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité,**

**Approuve** les nouveaux montants forfaitaires annuels pour les 92<sup>ème</sup> et 93<sup>ème</sup> opérations.

### **BILAN DU S.I.T.E (TRANSPORT DES ELEVES)**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan année scolaire 2012/2013 du S.I.T.E. (Transport des élèves)

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité,**

**Prend Acte** de ce bilan.

### **ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES**

Madame le Maire présente la demande de Madame le Trésorier de Beaumont sur Oise de l'admission en non-valeur des titres n° 75, 76, 105, 106, 11, 152 de l'année 2010 et des titres n° 20, 92 de l'année 2011 d'un montant global de **910,87** euros, en raison de l'impossibilité de recouvrer ceux-ci malgré toutes les poursuites légales engagées.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité**

**Amet** en non-valeur les titres ci-dessus, d'un montant global de **910,87** euros.

### **TRAVAUX DE RENOVATION DU LAVOIR**

Vue le Code général des collectivités territoriales, vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 421-17 a et R 423-1, vu le plan d'occupation des sols de la commune approuvé le 3 décembre 1990, modifié le 25 juillet 1997, révisé simplement le 30 août 2005,

Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable conformément à l'article R 421-17 du Code de l'Urbanisme, considérant que la municipalité envisage de rénover le lavoir situé rue du Croissant.

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité**

**Décide** : d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer et à déposer la déclaration préalable relative aux travaux de rénovation du lavoir.

### **ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION URBANISME ET P.L.U.**

Madame le Maire indique que le 28 mars 2014, il a été procédé à l'élection des membres du conseil Municipal, devant siéger aux différentes Commission Communales.

Pour la Commission Urbanisme et P.L.U. elle propose d'élire un nouveau membre. Monsieur VAN ROEKEGHEM se présente comme candidat.

**La Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'Unanimité**

**Adopte** l'élection de Monsieur VAN ROEKEGHEM Christophe pour cette commission.

Personne ne demandant plus la parole et les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés Madame le Maire lève la séance à 22 heures 40 minutes.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire annonce que le mercredi 11 juin 2014 il y aura école en remplacement du jeudi 31 octobre 2013.

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 10 heures départ devant la mairie.

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014.

Elle indique que le taux d'imposition C.C.H.V.O. est en augmentation de 40% qui s'explique par la construction d'une nouvelle piscine, le nouveau taux de la taxe additionnelle qui s'explique sur la taxe d'habitation passe donc de 2% à 2,82%.

Une permanence sociale se tiendra en mairie chaque 1er mercredi du mois à 20 heures, pour écoute et conseils en matière sociale. Un flash info sera distribué dans les boîtes aux lettres des Nointellois, précisant que celle-ci sera effectuée sur rendez-vous par un appel téléphonique à la mairie, ou autre moyen garantissant l'anonymat des demandeurs

Elle informe que lors du Conseil d'école, Monsieur LAFONTAINE a évoqué le souhait de vitrifier le parquet dans sa classe avant de refaire la peinture.

Monsieur PIALOT précise que pour le plancher, il faut voir avec un technicien pour évaluer l'entretien de celui-ci. Il faut finir l'intérieur de l'école primaire puis l'extérieur en tenant compte de ce que les bâtiments de France imposeront. Ensuite il faudra refaire l'intérieur de l'école maternelle qui est très vétuste.

Madame LE GALL a siégé au syndicat des Eaux de Mours Nointel, pas d'augmentation des participations, un ravalement sera effectué au château d'eau.

Monsieur CASANAVE demande des bénévoles pour le 24 mai (randonnée de voitures anciennes) si possible masculins, pour montage des barnums, barres, tréteaux, tables etc.

Pour les Foulées du Haut Val-d'Oise qui se dérouleront le 1<sup>er</sup> juin de 9h30 à 10h15, il faut onze personnes possédant le permis de conduire en vue d'assurer la sécurité des coureurs aux carrefours sur le territoire de Nointel.

Pour la brocante du 8 juin en plus des conseillers municipaux, la participation de bénévoles pour l'installation du matériel est nécessaire.

Pour le 22 juin course cycliste (Prix du Conseil Municipal) il faut aussi des signaleurs aux carrefours pour assurer la sécurité des coureurs.

Madame LEDUC annonce que le lac des ciments va être repris par la fédération sportive de plongée pour nettoyage, pose d'une clôture, création de petits chalets avec mise en place de gardiens. Il n'y aura pas de remblayage pour ne pas polluer.

Monsieur LEROUX prévoit une réunion de la commission jeunesse et sports pour une éventuelle sortie des jeunes.

Madame RAFFESTIN indique que la commission scolaire va se réunir pour poursuivre la réflexion sur la réforme des rythmes scolaire dans le nouveau cadre dérogatoire.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur LE GALL fait remarquer que dans le procès-verbal du 28 mars il est noté des suppléants dans la liste des conseillers communautaires alors qu'il ne faut que des titulaires.

Il indique que dans le Budget Communal 2014, il est prévu de la peinture en Investissement, il conseille de mettre celle-ci en fonctionnement.

Il demande également pourquoi sur le long des trottoirs dans la rue de Morus il y a de la peinture bleue, on lui répond que celle-ci est en zone bleue.

Madame LHOMEL trouve que les impôts à Nointel sont trop élevés. Certains personnels sont en trop.

L'intercommunalité n'aurait pas dû embaucher, mais en prendre dans chaque commune. Des économies sont à faire en faisant appel à une société prestataire pour l'entretien.

Monsieur HENRIET fait remarquer que la société qui a réalisé l'élagage des arbres sur la place du château a cassé un réverbère, il lui est répondu que la commune attend le rapport de l'expert pour le remplacer aux frais de cette société (ou son assurance).

Que le lavoir est une belle réalisation et demande comment les gravats vont être enlevés.

Monsieur PIALOT répond que ceux-ci seront enterrés pour refaire un drain et un talutage, puis il y aura remise en terre végétale.

Il souhaite savoir si l'élagage dans le terrain de la future salle des fêtes a été réglé. On lui répond que si le règlement n'est pas effectué dans l'année, des procédures seront entamées  
Dire à l'employé communal qu'il ne fasse pas sa marche arrière dans le sens interdit.

Madame BERCIER demande s'il est possible de faire un état des lieux avant chaque location de la salle des fêtes et un règlement intérieur.

Madame DANGLETERRE indique qu'au Conseil d'Ecole il a été demandé la possibilité de faire un city stade et souhaite savoir ou cela en est. Il lui est répondu que ce projet sera étudié.

Madame STENGER s'étonne de ne plus faire partie de l'O.P.A.H., Mme le maire lui répond que c'est un élu qui doit siéger dans cette commission.  
Elle est très contente du travail fait.

Fait à NOINTEL, le 30 avril 2014.

**Le Maire,**

**La Secrétaire de séance,**